

Sous la présidence de Melle JEANTHEAU, Maire,

Étaient présents : Mmes, BARDET, FAURE, BOURREAU MM. LOUBERE, LE MENN , SERREAU, CRINIER, RIVIERE DORSEMAINE et MONTFORT

I – LOTISSEMENT DES JARDINS :

Prix des 17 terrains de la 1ère tranche, destinés à l'accession

Après débat, il a été décidé de retenir les critères : Superficie du terrain et Viabilité représentant la partie fixe de chaque lot.

Le Conseil Municipal, après avoir étudié les propositions des élus :

- 1. Décide, après en avoir délibéré, à 6 voix pour un prix moyen basé sur 50 €/m² pour l'ensemble des terrains proposés à la vente avec une partie fixe de 30 % et le reste au prorata de la superficie de chaque lot.*
- 2. Cette décision a permis de fixer le prix de chacun des 17 lots comme suit :*

N°	superficie du lot	Prix du lot	N°	superficie du lot	Prix du lot
1	707	37 895	10	796	41 010
2	922	45 420	11	779	40 415
3	1 203	55 255	12	1 018	48 780
4	742	39 120	13	962	46 820
5	1 112	52 070	14	962	46 820
6	815	41 675	15	1 076	50 810
7	869	43 565	16	954	46 540
8	848	42 830	17	851	42 935
9	843	42 655			

Les prix de la 2ème tranche seront précisés, au moment de la vente, en fonction de l'évolution des indices.

II – Acquisition de deux parcelles cadastrées : A 418 de 635 m² et A 421 de 643 m²

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, et à l'unanimité :

- Décide d'acquérir les parcelles cadastrées A n° 418 contenant 635 m² et A 421 d'une superficie de 643 m² en l'état, sur la base de l'estimation des domaines des services fiscaux du 18 octobre 2005, déduction faite du coût de démolition des constructions, soit douze mille euros.*
- Donne tous pouvoirs à Madame le Maire pour accomplir les formalités nécessaires et signer l'acte d'acquisition chez Maître GERARDIN, Notaire à Vendôme*

III – Création du service d'assainissement non collectif et adoption de son règlement

Considérant l'obligation faite aux communes par les articles L.2224-8 et L.2224-9 du Code général des collectivités territoriales de prendre en charge les dépenses de contrôle des systèmes d'assainissement non collectif au plus tard le 31 décembre 2005

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, par dix voix pour et une voix contre, DECIDE :

- 1. de créer un service d'assainissement non collectif ;*
- 2. de limiter la compétence du service aux opérations de contrôle des installations nouvelles et existantes ;*
- 3. d'assurer une gestion en régie de ce service ;*
- 4. d'adopter le règlement du service d'assainissement non collectif dont le texte est joint en annexe à la délibération, sachant que le montant de la redevance variera selon la nature des opérations de contrôle et sera fixée et révisée par délibération.*

Et DONNE au maire pouvoir de poursuivre l'exécution de la présente délibération en prenant toutes dispositions nécessaires.

Extrait du compte-rendu de séance :

1 – Points sur les travaux en cours :

Mme le Maire a informé le conseil municipal des résultats de l'avancement des travaux suivants :

- La viabilité du lotissement des jardins.*
- Les bordures de trottoirs, rue de l'Ecole, rue de Tournebride et route de Beaugency*
- La remise en état, bénévolement par Monsieur DUMANS Jean-Pierre, de la croix sur le calvaire près de l'église.*

2 – Comptes-rendus des réunions et syndicats :

Commission sécurité du lycée agricole pour le nouveau laboratoire : Compte-rendu de Monsieur Le Menn.

SIERAVL : Lecture du courrier reçu concernant les barrages.

3 – Secrétariat, plus de permanence le samedi, à compter du 01/01/2006

Il a été décidé de supprimer la permanence du 1er et 3ème samedi de chaque mois, dans la mesure où elle est très peu fréquentée.

4 – QUESTIONS DIVERSES

Urbanisme : *Mme le Maire rappelle l'engagement de la commune dans le cadre du SCOT de réaliser 12 logements locatifs à une perspective de dix ans. Il a été évoqué la possibilité de réaliser une partie des logements, dans le cadre de la 2ème tranche du lotissement des jardins.*

Sécurité des piétons : *M. Dorsemaine a suggéré l'idée d'implanter un passage protégé éclairé sur la RD 917a, face au parking devant l'administration du lycée, pour protéger les lycéens qui traversent régulièrement la voie pour prendre le car.*

Téléthon : *Il aura lieu, vendredi 2 décembre 2005. La commune mettra la salle à disposition et contribuera à l'organisation de cette manifestation.*

Goûters des aînés : *Il aura lieu le mercredi 21 décembre 2005 à partir de 14 h 30 à la salle communale. La chorale « La clé des chants » animera la soirée.*

Vœux du Maire : *le vendredi 13 janvier 2006 à 18 heures*

Bulletin municipal : *Une réunion de concertation des élus est fixée le 5 décembre 2005 à 18 h pour se répartir les articles qui composeront le prochain journal.*

Fait et délibéré en séance, les jour, mois et an susdits et ont signé les membres présents, séance levée à 23 h 50.

*Le Maire,
Nicole Jeantheau*

*Le secrétaire,
Jean-Jacques LOUBERE*